Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 035-213503451-20260413-2026_04_015-DE

TREVERIEN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TRÉVÉRIEN SÉANCE DU JEUDI 9 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-cinq, le neuf avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVERIEN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Vincent MELCION, Maire.
Présents : Mesdames et Messieurs Vincent MELCION, Olivier IBARRA, Lydie QUENET, Eric REGEARD, Pauline ARMYNOT, Johnattan BARBIER, Chantal MORELLO, Jérémy RAVEZ, Emilie GODEMER, Lucas CHALMEL Christèle GIRARD, Jean-René FRANGEUL, Charlotte BOULANGER, Sylvain PINAULT, Rachelle GUINEHEUX

A été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance : M. Johnattan BARBIER

Conseillers en exercice : 15 – Présents : 15 – Votants : 15

DELIBERATION n° 2026-04-015

VOTE DES TAUX DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX

M. le Maire propose de voter les taux d'imposition 2026 à l'identique de ceux de 2025, soit :
- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 41.89 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 47.25 %
- Taxe d'habitation (TH) : 19.95 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité (15 voix Pour) :
Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

- **DE FIXER** les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 41.89 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 47.25 %
- Taxe d'habitation (TH) : 19.95 %

- **CHARGE** M. le Maire

- De notifier cette décision aux services préfectoraux
- De transmettre l'état 1259 complété aux services préfectoraux, accompagné d'une copie de la présente décision.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,
M. Vincent MELCION

Le secrétaire de séance,
M. Johnattan BARBIER